Paiement sans contact : votre carte bancaire risque-t-elle de se faire pirater

Paiement sans contact : votre carte bancaire risque-t-elle de se faire pirater ?

Près de la moitié des cartes bancaires sont désormais équipées de la technologie de paiement sans contact. Un développement à marche forcée qui alimente les craintes de fraude chez les consommateurs.

Une envolée… en toute discrétion. En un an, le nombre de cartes de paiement sans contact en circulation en France a bondi de 50%, pout atteindre 30,3 millions en octobre 2014, selon les derniers chiffres de l'Observatoire du NFC et du sans contact. Elles représentent désormais 47,4% de l'ensemble des cartes bancaires, contre 31% douze mois plus tôt.
Pour savoir si votre carte est dotée de cette technologie, c'est très simple : elle comporte alors un petit logo représentant des ondes se propageant. Si vous ne le saviez pas, rien d'étonnant : les banques ont en effet assez peu communiqué sur le sujet, équipant le plus souvent leurs clients lors d'un renouvellement de carte sans forcément les en informer.

La généralisation de ce nouvel outil de paiement est-elle pour autant synonyme de risque pour consommateurs ? Plusieurs experts en sécurité informatique ont déjà pointé du doigt les potentielles failles de ce système. « Les informations contenues sur cette carte ne sont pas cryptées et peuvent être récupérées très facilement grâce à un smartphone », prévient Thomas Livet, de la société Sifaris.
Nous l'avons testé, le procédé est en effet d'une simplicité enfantine : il suffit de télécharger l'une des multiples applications dédiées disponibles sur la plate-forme d'Android avec un smartphone compatible avec la technologie « NFC », puis de diriger ce téléphone vers une carte bancaire pour obtenir en quelques secondes les 16 numéros inscrits au recto, la date d'expiration et le nom de la banque (voir la capture plus bas). Inquiétant.
Reste que certaines données essentielles ne peuvent pas être aspirées : en particulier le cryptogramme, c'est-à-dire les 3 chiffres inscrits au dos de la carte faisant office de code de sécurité lors d'un paiement en ligne, ainsi que le nom de l'utilisateur. Ce qui complique de fait la tâche des escrocs, puisque la plupart des grands sites de e-commerce français et étrangers demandent ces informations pour valider un paiement. « Evidemment on pourrait concevoir un logiciel pour générer les 999 combinaisons possibles de cryptogramme, mais cela paraît bien compliqué pour ce genre de petites escroqueries », relativise Maxime Chipoy, de l'association de défense des consommateurs, UFC Que Choisir.

Même si la possibilité de se faire escroquer par ce biais n'est pas nulle, le risque de fraude paraît donc limité. Aucune arnaque liée au système de paiement sans contact n'est d'ailleurs pour le moment remontée aux oreilles de l'UFC. Même son de cloche chez CLCV : « Nous avons eu des plaintes relatives au paiement sans contact, mais uniquement concernant le manque de communication des banques sur le sujet, et non en raison d'escroqueries », explique Olivier Gayraud, de l'association.
Certes, la technologie sans contact facilite aussi la tâche des fraudeurs qui arrivent à subtiliser une de ces cartes : ils peuvent en effet l'utiliser sans avoir à taper le code pin, dans n'importe quel magasin équipé de la technologie sans contact. Mais le montant de chaque transaction est limité à 20 euros, et vous devez retaper le code pin une fois dépassé un certain plafond, défini généralement entre 80 et 100 euros selon les banques.
Si vous craignez tout de même de vous faire hacker votre carte, vous avez le droit de demander à votre banque la désactivation de la fonctionnalité de paiement sans contact, voire une nouvelle carte bancaire non équipée de cette technologie. Même si les établissements sont parfois réticents à le faire, n'hésitez pas à insister : « Si votre conseiller s'y oppose, exigez un refus par écrit. Cela devrait suffire à débloquer la situation », conseille Olivier Gayraud. Certaines banques peuvent aussi fournir gratuitement des étuis de protection, faisant office de « cage de Faraday », permettant d'isoler complètement la carte bancaire des ondes extérieures. Il est aussi possible d'acheter ces étuis dans le commerce pour quelques euros, voire des portefeuilles « anti-NFC » moyennant entre 10 et 30 euros.

Après cette lecture, quel est votre avis ?
Cliquez et laissez-nous un commentaire…

Source : http://www.capital.fr/finances-perso/actualites/paiement-sans-contact-votre-carte-bancaire-risque-t-elle-de-se-faire-pirater-1010288
Par Thomas Le Bars